

Le parent correspondant est un acteur indispensable de la vie de l'établissement : il a vocation à créer du lien entre les parents de la classe et l'établissement. Il facilite la communication et contribue à établir un climat de confiance.

Voici en quelques points son rôle et les qualités requises pour bien remplir cette fonction.

LE RÔLE DU PARENT CORRESPONDANT

Le parent correspondant représente tous les parents, il est leur porte-parole. Il assure le lien avec l'équipe éducative (professeur des écoles pour le primaire, professeur principal pour le secondaire) et avec les élèves délégués. C'est une mission importante !

Dans le second degré

Il représente les parents aux conseils de classe, auxquels il participe dans leur intégralité.

- **avant le conseil de classe**, le parent correspondant recueille les questions ou les remarques des parents par l'intermédiaire d'une boîte mail mise à sa disposition par l'établissement sous le format suivant :
[apel-pc- x.x@maristes-bdp.com](mailto:apel-pc-x.x@maristes-bdp.com) (x.x = numéro de la classe)
- **pendant le conseil de classe**, il fait part des questions et remarques qui lui ont été confiées par les familles préalablement par mail, il apporte son regard de parent et s'exprime avec bienveillance ;
- **après le conseil de classe**, il rédige un compte-rendu à l'intention des parents avec le professeur principal qui sera validé par le chef d'établissement avant diffusion.

COMMENT DEVENIR PARENT CORRESPONDANT ?

Il est souhaitable que l'ensemble des parents de l'établissement soient sollicités en amont de la désignation des parents correspondants, suivant des modalités définies avec le chef d'établissement afin qu'ils puissent se porter candidats. **Les parents correspondants peuvent ensuite être nommés par l'Apel, en concertation avec le chef d'établissement.**

Un ou deux parents sont nommés pour chaque classe (un parent qui siège + un parent suppléant).

Une condition spécifique pour notre établissement :

Afin de garantir une impartialité et une bienveillance, le parent correspondant exerce cette mission dans une classe autre que celle de son enfant.

A QUOI S'ENGAGE LE PARENT CORRESPONDANT ?

Avant de postuler, sachez que vous devrez :

- **être disponible pour assurer votre mission pour toute la durée de l'année scolaire ;**
- **respecter la confidentialité des informations** dont vous serez amené à avoir connaissance concernant les élèves ou leurs familles ;
- **vous montrer bienveillant** à l'égard des personnes et des situations ;
- **éviter l'implication affective ;**
- **être un élément de cohésion** pour la communauté éducative ;
- **suivre la formation organisée par l'APEL et l'établissement** et travailler en lien avec eux.

COMMENT DEPOSER VOTRE CANDIDATURE DE « PARENT CORRESPONDANT »

En s'inscrivant dès à présent sur la page APEL Les Maristes, en cliquant sur le bouton :

« **devenir parent correspondant** ».

Plus d'infos :

- <http://www.apel.fr/scolarite/lenseignement-catholique/letablissement-scolaire/le-parent-correspondant.html>
- auprès de votre APEL d'établissement : apelmartistesbdp@gmail.com